

BON POUR POUVOIR 2020

Qui peut donner son pouvoir (Art 11.4.2. des statuts) ?

Un·e membre à jour de sa cotisation non présent·e à l'Assemblée Générale.

Qui peut recevoir un pouvoir ?

Un·e membre à jour de sa cotisation présent·e à l'Assemblée Générale dans la limite de trois pouvoirs reçus maximum par personne.

Tout pouvoir reçu en blanc vaut pouvoir pour la Présidente dans la limite de trois pouvoirs. Les pouvoirs en blanc supplémentaires ne pourront être pris en compte.

Quelle majorité pour les délibérations (Art 11.3.1. des statuts) ?

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont prises à la **majorité des membres présent·e·s ou représenté·e·s**.

Je soussigné·e, _____, membre de l'association Concordia, demeurant à _____, donne pouvoir à _____, aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 26 septembre 2020, de prendre en mon nom toutes décisions, de participer à tous travaux et à tous scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Fait à _____ le _____

Signature : (Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

